



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
 X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
 En exercice : 28  
 Présents : 21  
 Votants : 26  
 Date de la convocation : 12 juin 2007



N° 35

L'an deux mille sept et le vingt cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, MM SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, Mme PETIT, MM LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mme HARO, M. FEVRIER.

**PROCURATIONS** : M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN  
 Mme CARRETIER en faveur de Mme DE HULLESSEN  
 Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme LABORDE  
 M. BOUSQUEL en faveur de Mme HARO  
 Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

**ABSENTES** : Mmes ANTOINE, AZEMAR

**RESTAURATION SCOLAIRE – DELEGATION de SERVICE PUBLIC**  
**AVENANT N°1**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

La commune de JUVIGNAC a confié à la société AVENANCE ENSEIGNEMENT la gestion du service public de la restauration scolaire et municipale. Le traité d'affermage prévoit en son article 32 une révision des bases de référence en cas de variation de + ou - 5% du nombre de repas commandé.

Considérant la fréquentation du service au cours de l'exercice 2005, il conviendrait de faire passer la base contractuelle de référence de 53 000 à 58 000 repas, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
 Cette proposition aurait comme conséquence la modification du bordereau de prix reprise ci-dessous :

**Juvignac**

**Bordereau des prix  
 applicable au 1er janvier 2006**

	Maternelles	Primaires	Adultes	CLSH Enfants	Catégorie de Poste
Denrées Alimentaires	1.268	1.369	1.522	1.420	B
Personnel de Production	0.335	0.335	0.335	0.335	A
Conditionnement	0.081	0.081	0.152	0.081	B
Logistique (Chauffeur, carburant, véhicules)	0.172	0.172	0.172	0.172	A
Serviettes en papier	0.010	0.010	0.010	0.010	B
Rémunération et frais de structure	0.051	0.051	0.051	0.051	B
Redevance d'utilisation de la CC	0.213	0.224	0.250	0.230	A

Réunie le 29 mars 2007, la commission municipale de délégation de service public a émis un avis favorable sur les propositions reprises ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à

- Adopté l'avenant n°1 à la délégation de service public consentie à AVENANCE ENSEIGNEMENT pour la gestion du service public de restauration scolaire et municipale
- Autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces se rapportant à cette affaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....27 JUILLET 2007  
et publication  
le .....27 JUILLET 2007